

Règlement du Concours «Semez le Vous-même!»

Article 1: Objet

Alliance et Culture, Association de loi 1901, dont le siège social est situé au 6, rue Pasteur, 76740 FONTAINE-LE-DUN organise un concours de photographie «Semez le Vous-même».

Article 2: Organisation et dates du Concours

Le concours se déroulera du 01er Mars 2018 au 25 juin 2018.

Les photographies devront être envoyées sur le facebook "Festival du Lin", sur instagram avec #semezlevousmeme ou par mail à: allianceetculture@wanadoo.fr selon les modalités décrites à l'article 5, du 1er mars 2018 au 25 mars 2018.

Aucune soumission ne sera acceptée au-delà de ce délai.

Article 3: Conditions de Participation

-La participation au concours est ouverte à toute personne physique.

La participation est strictement nominative (restreinte à une seule personne, même nom, même adresse) et limitée à dix photos. Il est donc interdit d'y participer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres personnes. Le participant doit disposer d'une connexion Internet et d'une adresse e-mail valide.

En cas de fraude suspectée ou avérée, de violation directe ou indirecte du présent règlement de Concours par un participant, l'association pourra exclure ledit participant sans aucun préavis ni justificatif sans qu'il puisse revendiquer quoi que ce soit.

Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

La participation par voie postale est exclue.

La participation au concours s'effectue exclusivement par voie électronique via Facebook, Instagram et par e-mail.

Article 4: Propriété intellectuelle

Propriété intellectuelle du Participant

-Droit moral

Selon l'article L. 121-1 du Code de la propriété intellectuelle, l'auteur jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre.

Mention: Un copyright mentionnant le titre et l'auteur de la photographie, sera indiqué sous chaque image présentée.

-Cession non exclusive et gracieuse des droits pour les Photos déposées

Selon les articles L. 122-2 et L. 122-3 du Code de la propriété intellectuelle, le participant est avisé que toute participation au Concours emporte autorisation accordée à Alliance et Culture de diffuser sa ou ses Photo(s) sous son nom tel qu'indiqué lors de la soumission de sa (ses) Photo(s) au Concours et notamment:

-reproduire ou faire reproduire la Photo sans limitation de nombre, en tout ou en partie, par tous moyens et procédés, sur tous supports et tous matériaux tant actuels que futurs, connus ou inconnus uniquement à des fins non commerciales, dans le strict cadre de la promotion du concours.

-représenter ou faire représenter la Photo par tous moyens de diffusion et de communication actuel ou futur, connu ou inconnu, notamment par tout réseau de télécommunication on line, tel que internet, intranet, réseau de télévision numérique, transmission par voie hertzienne, par satellite, par câble, wap, système télématique interactif, par téléchargement, télétransmission, réseaux de téléphonie avec ou sans fil à des fins non commerciales, dans le strict cadre de la promotion du concours et du Festival du Lin.

La présente autorisation est consentie pour le monde entier, et pour une durée de deux ans à compter de la date à laquelle la Photo a été déposée.

Il est entendu que l'Organisateur ou ses partenaires n'ont aucunement l'obligation de diffuser les photos soumises dans le cadre du Concours et qu'ils ne sauraient être tenus responsables de ce fait.

Le Participant accepte dès sa participation, l'éventualité qu'une de ses photos soit primée dans le cadre du présent Concours. Dès lors, le cas échéant, le participant accepte que la durée de la cession accordée pour les photos soumises dans le cadre du Concours soit prolongée, pour la photo primée, à 2 années à compter de la proclamation des résultats du Concours.

- Cession non exclusive et gracieuse des droits pour les Photos «coups de cœur»

Les images soumises aux concours pourront faire l'objet d'un coup de cœur pendant toute la durée du concours. Ces photographies «coup de cœur» pourront être mises en avant (notamment presse, web...)

dans le cadre strict de la promotion du concours et de l'évènement "Festival du Lin et de la Fibre Artistique".

Code de la propriété intellectuelle, le participant est avisé que toute participation au Concours emporte autorisation accordée à Alliance et Culture et leurs partenaires de diffuser sa ou ses Photo(s) «coup de cœur» sous son nom tel qu'indiqué lors de la soumission de sa (ses) Photo(s) au Concours et notamment:

-reproduire ou faire reproduire la Photo sans limitation de nombre, en tout ou en partie, par tous moyens et procédés, sur tous supports et tous matériaux tant actuels que futurs, connus ou inconnus uniquement à des fins non commerciales, dans le strict cadre de la promotion du concours et de l'évènement "Festival du Lin et de la Fibre Artistique".

-représenter ou faire représenter la Photo par tous moyens de diffusion et de communication actuel ou futur, connu ou inconnu, notamment par tout réseau de télécommunication on line, tel que internet, intranet, réseau de télévision numérique,

transmission par voie hertzienne, par satellite, par câble, wap, système télématique interactif, par téléchargement, télétransmission, réseaux de téléphonie avec ou sans fil à des fins non commerciales, dans le strict cadre de la promotion du concours et de l'évènement "Festival du Lin et de la Fibre Artistique".
La présente autorisation est consentie pour le monde entier, et pour une durée de deux ans à compter de la date à laquelle la Photo a été déposée.

-Garantie de jouissance paisible

Le Membre garantit à l'Association Alliance et Culture la jouissance pleine et entière, et libre de toute servitude, des droits concédés aux termes du présent contrat, et garantit l'Association Alliance et Culture contre tout trouble ou revendication, éviction quelconque, et toute action en contrefaçon du fait des éléments fournis par lui dans le cadre du présent contrat.

La volonté de l'association est de valoriser le travail des photographes et de leur permettre de voir leur travail édité, publié et/ou exposé (à des fins non commerciales). L'autorisation portant sur la reproduction de la Photo n'est en aucun cas exclusive et permet simplement à l'Association Alliance et Culture d'assurer sa diffusion en toute légalité. Il est bien précisé qu'en aucun cas l'association ne perçoit de rémunération quand la Photo est diffusée.

Article 5 : Modalités de Participation

-Principe de non gratuité

La participation au Concours n'est pas gratuite car nous ne remboursons pas les frais de connexion.

Les photographies doivent être déposées sur les réseaux sociaux ou envoyées par e-mail, à partir du 1er mars 2018 et jusqu'au 25 juin 2018.

-Aucune soumission ne sera acceptée au-delà de ce délai.

-Les photographies doivent être uniquement transmises sous format numérique. Les formats autorisés sont: jpeg, gif et png.

Article 6 : Déroulement du Concours

Deux types de prix sont prévus: 3 prix du jury. 3 prix du public.

Le prix du jury récompensera

les 3 meilleures photos.

. Le prix du public récompensera les 3 photos ayant reçu le plus grand nombre de votes des internautes, pendant la période du concours.

Article 7: Prix

PRIX DU JURY

1er prix: Pack Festival (comprenant 4 Billets d'accès + Gîte 4 pers. /3 nuits et petit-déjeuner)

*Valeur : 400 euros

2eme prix: 4 Billets d'accès pour le Festival du Lin + une écharpe en lin

*Valeur : 70 euros

3eme prix: 2 Billets d'accès pour le Festival du Lin + un plateau en lin

*Valeur : 35 euros

PRIX DU PUBLIC

1er prix: 4 Billets d'accès pour le Festival du Lin + une écharpe en lin

*Valeur : 70 euros

2eme prix: 2 Billets d'accès pour le Festival du Lin + un plateau en lin

*Valeur : 35 euros

3eme prix: 2 Billets d'accès pour le Festival du Lin

*Valeur : 20 euros

* dotations non contractuelles, à confirmer

Les 6 photographies lauréates seront par ailleurs présentées dans le cadre d'une exposition lors du Festival du Lin et de la Fibre Artistique les 6, 7 et 8 juillet 2018 et pourront faire l'objet d'autres présentations.

Chaque diffusion culturelle supplémentaire sera indiquée par mail à l'auteur des photographies concernées

-Conditions d'attribution:

Les prix seront remis en mains propres lors du Festival.

Les gagnants seront contactés par e-mail par Alliance et Culture après la délibération des prix du jury et des internautes.

Il est précisé que la valeur commerciale des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation.

L'association se réserve la possibilité de remplacer la dotation par des produits d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité de ladite dotation sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Les lots ainsi attribués ne seront ni repris ni échangés contre leur valeur en argent ou contre tout autre cadeau.

Article 9: Responsabilité

-Responsabilité de l'association Alliance et Culture,

L'association prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le présent règlement, mais ne pourra être tenue pour responsable si le présent concours devait être modifié, reporté, annulé même sans préavis, pour quelque raison que ce soit.

L'association se réserve la faculté d'interrompre le concours, d'en décaler la période de déroulement à tout moment et sans préavis.

En cas de fraude suspectée ou avérée, de violation directe ou indirecte du présent règlement de concours par un participant, l'association pourra exclure ledit participant sans aucun préavis ni justificatif sans qu'il puisse revendiquer quoi que ce soit.

L'association ne saurait être responsable des dommages résultant de la perte des données, des images télétransmises vers le Site.

Il relève de la responsabilité des participants de conserver une copie durable de toute image transmise.

L'association ne saurait être responsable des dommages, de quelle nature que ce soit, occasionnés au Participant ou à toute autre personne physique ou morale, et résultant de la réalisation des photographies participant au Concours.

De même, l'association ne saurait être tenue responsable pour les éventuelles difficultés liées à la diffusion, à la télétransmission des données et des images.

En cas de force majeure, l'association se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de suspendre le Concours préalablement à la fin de la période de participation.

En application de cette clause, les gagnants ne pourront prétendre à aucune indemnité pour les éventuels dommages directs ou indirects de quelque nature que ce soit, subis au cours de l'organisation du présent Concours.

Responsabilité du Participant

Le Participant assume l'entière responsabilité du contenu (objets de stylisme, immeubles, personnes...etc) des images qu'il propose à l'association organisatrice.

En tout état de cause, le Participant s'engage à proposer une photographie ou des photographies dont l'image respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur et qui sont, d'une manière générale, conformes à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

En cas de violation de ces règles, l'association se réserve le droit de clôturer sans préavis la participation du tiers concerné, sans préjudice pour l'association ou tout tiers d'engager d'autres actions appropriées à l'encontre du Participant.

En tout état de cause, le Participant garantit l'association contre toute action en justice qui pourrait être engagée du fait de la Photographie qu'il a créée.

Article 10: Réclamation

Toute demande ou réclamation quant au déroulement du Concours et aux modalités d'attribution des prix devra être adressée à l'association Alliance et Culture par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quatre mois à compter de la date limite de participation, à l'adresse suivante :

Concours « Semez le Vous-même ! »

Alliance et Culture

6, rue Pasteur

76740 FONTAINE-LE-DUN

Article 11: Accès au règlement

Le présent règlement de concours est téléchargeable sur le Site www.fildulin.org, www.festivaldulin.org ou sera adressé à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

Concours « Semez le Vous-même » _ Alliance et Culture _ 6, rue Pasteur _ 76740 FONTAINE-LE-DUN